

CHANGEMENT D'ADRESSE DU SIÈGE SOCIAL (Résolutions des administrateurs)

..... (Dénomination sociale)
RÉSOLUTIONS DES ADMINISTRATEURS
EN DATE DU

CHANGEMENT D'ADRESSE DU SIÈGE SOCIAL

L'adresse du siège social de la Société a été établie par les administrateurs au (Adresse);

Il est opportun pour la Société de modifier l'adresse de son siège social afin qu'il soit dorénavant situé au (Nouvelle adresse) toujours à l'intérieur des limites territoriales prévues dans les statuts de la Société;

IL EST RÉSOLU :

QUE l'adresse du siège social de la Société soit, toujours



© edilex inc.
www.edilex.com